Nom, Prénom

Affectation

Adresse

A ……...…….. le …………..

A Madame la directrice académique

des services départementaux

de l’éducation nationale

S/C de l’IEN de ................................

Objet : Recours gracieux à la suite des résultats du mouvement

Madame la Directrice Académique,

L’un  
ou l’autre…

J’ai participé cette année de façon obligatoire au mouvement départemental.

Vous pouvez préciser la raison de cette participation (PES, permutations, formation, …)

Souhaitant changer d’affectation, j’ai participé cette année au mouvement départemental. Vous trouverez en pièce jointe la copie de mon accusé de réception.

J’ai été informé des résultats sur I-prof le ………… et j’ai été nommé(e) en dehors de mes vœux sur le poste ................, que je n’ai pas demandé au mouvement.

Je porte recours contre cette décision.

En effet : *Plusieurs arguments peuvent ici être utilisés selon les situations*

- je constate que le barème du dernier arrivé dans l’école………… est de……..., inférieur au mien ;

- ma demande de correction de barème n’a pas été prise en compte. Je le conteste au regard des éléments suivants : …………. (joindre les pièces justificatives) ;

- je ne bénéficie pas d’une mutation alors que je rentre dans le cadre des priorités légales au titre de …………………… . Cette situation est précisée dans le BO spécial n°10 du 14 novembre 2019 ;

- autre, à préciser……………….   *(Argumenter ici sur les conséquences qu’engendre cette décision défavorable, et joindre le cas échéant les pièces justificatives au recours : situation familiale, situation par rapport aux enfants, coût des déplacements, autres, zone trop large et incompatible avec la situation personnelle et familiale, etc.)*

Les Lignes Directrices de Gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l’Éducation nationale et de la Jeunesse du 13-11-2019, publiées au BO spécial n°10 du 14 novembre 2019, précisent que les personnels peuvent former un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables prises au titre de l’article 60 de la loi du 11 janvier 1984 lorsqu’ils n’obtiennent pas de mutation ou lorsque devant recevoir une affectation, ils sont mutés dans une zone ou sur un poste qu’ils n’avaient pas demandé.

Pour ces raisons, je vous demande de bien vouloir faire droit à ma demande de réexamen de ma situation.

Je vous précise que je mandate un·e élu·e du Se-UNSA 50 afin de m’assister dans cette démarche.

Veuillez agréer, Madame la directrice académique, l’expression de mes respectueuses salutations.

Nom, Prénom et signature

*Copie : aux représentants des personnels du Se-UNSA de la Manche*